

Envoyé en préfecture le 26/04/2023

Reçu en préfecture le 26/04/2023

Publié le 26/04/2023

ID : 024-200070647-20230412-D2023_042-DE

S²LOW

la CAB



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BERGERACOISE

Présentation Comptes Administratifs 2022

Mercredi 12 avril 2023

LA PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS

I - LE BUDGET PRINCIPAL

1. Les réalisations et résultats de l'exercice 2022
 - 1.1. Les réalisations de l'exercice 2022
 - 1.1.1. Section d'investissement
 - 1.1.2. Section de fonctionnement
 - 1.2. Les résultats de l'exécution budgétaire
 - 1.2.1. L'épargne de gestion
 - 1.2.2. L'épargne brute
 - 1.2.3. L'épargne nette
 - 1.2.4. La capacité de désendettement
2. La section de fonctionnement
 - 2.1. Les Dépenses
 - 2.2. Les Recettes
3. La section d'investissement
 - 2.1. Les Dépenses réelles
 - 2.2. Les Recettes réelles

II - LES BUDGETS ANNEXES

1. Les zones d'activités économiques
 - 1.1. La Z.A.E. de Bouniagues
 - 1.1.1. La section de fonctionnement
 - 1.1.2. La section d'investissement
 - 1.1.3. Le bilan matière fin 2022
 - 1.2. La Z.A.E. La Tour Ouest
 - 1.2.1. La section de fonctionnement
 - 1.2.2. La section d'investissement
 - 1.2.3. Le bilan matière fin 2022
 - 1.3. La Z.A.E. des Sardines
 - 1.3.1. La section de fonctionnement
 - 1.3.2. La section d'investissement
 - 1.3.3. Le bilan matière fin 2022
 - 1.4. La Z.A.E. du Pôle industriel de la Poudrerie
 - 1.4.1. La section de fonctionnement
 - 1.4.2. La section d'investissement
 - 1.4.3. Le bilan matière fin 2022
 - 1.5. La Z.A.E. de Cablanc
 - 1.5.1. La section de fonctionnement
 - 1.5.2. La section d'investissement
 - 1.5.3. Le bilan matière fin 2022
 - 1.6. La Z.A.E. de Lanxade
 - 1.6.1. La section de fonctionnement
 - 1.6.2. La section d'investissement
 - 1.6.3. Le bilan matière fin 2022

- 1.7. La Z.A.E. des Galinoux
 - 1.7.1. La section de fonctionnement
 - 1.7.2. La section d'investissement
 - 1.7.3. Le bilan matière fin 2022
2. Budget annexe Parc Aqualudique
 - 2.1. La section de fonctionnement
 - 2.2. La section d'investissement
3. Budget annexe Transports Urbains Bergeracois
 - 3.1. La section de fonctionnement
 - 3.2. La section d'investissement
4. Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif
 - 4.1. Les dépenses
 - 4.2. Les recettes
5. Budget annexe Eau – D.S.P. – T.V.A.
 - 5.1. La section de fonctionnement
 - 5.2. La section d'investissement
6. Budget annexe Eau – D.S.P.
7. Budget annexe Assainissement
 - 7.1. La section de fonctionnement
 - 7.2. La section d'investissement
8. Budget annexe Centre Evènementiel
 - 8.1. La section de fonctionnement
 - 8.2. La section d'investissement

LA PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Envoyé en préfecture le 26/04/2023

Reçu en préfecture le 26/04/2023

Publié le 26/04/2023

ID : 024-200070647-20230412-D2023_042-DE



Le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats d'exécution du budget en comparant les prévisions se rapportant à chaque chapitre et à chaque article budgétaire avec les réalisations (total des émissions de titres de recettes et mandats de dépenses correspondant à chaque article budgétaire).

Retraçant l'exécution budgétaire, il se présente sous la même forme que le budget. Il est établi par l'ordonnateur et voté par l'assemblée délibérante, hors la présence de l'ordonnateur.

1. Les réalisations et résultats de l'exercice 2022.

Le compte administratif se divise en deux sections :

- *la section de fonctionnement qui enregistre les opérations nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;*
- *la section d'investissement qui comprend essentiellement les opérations patrimoniales de la collectivité et leur financement.*

Au sein de chaque section, les opérations comprennent des opérations dites d'ordre et des opérations réelles.

⇒ Les opérations d'ordre se caractérisent par leur absence d'influence sur la trésorerie de la collectivité et se divisent en deux catégories :

① - les opérations d'ordre non budgétaires : elles n'apparaissent pas au budget et sont mouvementées par le Comptable Public ;

② - les opérations d'ordre budgétaires, elles-mêmes subdivisées en opérations à l'intérieur d'une même section budgétaire (frais d'étude à incorporer aux immobilisations, ...), et en opérations qui jouent de section à section (amortissements, provisions, cessions, ...).

Ces dernières influent sur l'équilibre de chaque section.

Les opérations d'ordre s'équilibrent toujours en dépenses et en recettes.

Les opérations d'ordre effectuées en 2022 sont :

• à l'intérieur de la section :

- 234 535.90 € qui correspondent à des écritures à l'intérieur de la section d'investissement (en dépenses et en recettes) afin de corriger certaines imputations budgétaires et ajuster l'actif.

• de section à section pour :

- 4 473 262.38 € qui correspondent aux amortissements des biens.
- 41 657.78 € qui correspondent aux cessions.
- 5 513.42 € pour les plus-values de cessions transférées en investissement et 80.64 € pour les moins-values.
- 351 297.99 € qui correspondent aux écritures nécessaires pour la comptabilisation des travaux de voirie en régie au F.C.T.V.A.
- 628 188.77 € qui correspondent aux amortissements des subventions perçues.

⇒ Les opérations réelles au contraire des précédentes se traduisent par des encaissements ou des décaissements. C'est donc sur ces dernières que portent les analyses qui suivent.

1.1. Les réalisations de l'exercice 2022

Envoyé en préfecture le 26/04/2023

Reçu en préfecture le 26/04/2023

Publié le 26/04/2023

ID : 024-200070647-20230412-D2023_042-DE



1.1.1. Section d'investissement

Les dépenses d'investissement en mouvements réels font apparaître un taux d'exécution de 54.94 % en dépenses, qui atteint 70.45 % si l'on prend en compte les restes à réaliser. En 2021, ces mêmes chiffres étaient respectivement de 69.72 % et 86.01 %. Ce taux d'exécution s'explique par le décalage de certaines opérations initialement prévues en 2022 sur 2023 comme le versement des fonds de concours et des aides économiques (1 169 452 €), certains travaux de voirie (227 173 €), l'acquisition d'une tractopelle pour la voirie (229 356 €), des travaux pour la GEMAPI (430 628 €), ou encore la scénographie de Quai Cyrano (298 178 €), et l'extension de la Maison de Santé de l'Est Bergeracois (90 104 €). Au total, 3 127 474.70 € de crédits sont reportés sur 2023, (soit 15.52 % des crédits ouverts en 2022).

En recettes d'investissement, il convient de noter le report de différentes subventions pour 2 346 023.08 € au budget primitif 2023, et le fait que le virement de la section de fonctionnement (5 212 552.51 €) ne donne pas lieu à une écriture comptable. Soit un taux de réalisation de 59.73 % (71.94 % avec les reports). Ces chiffres étaient respectivement de 62.42 % et 75.59 % en 2021.

1.1.2. Section de fonctionnement

En section de fonctionnement, le taux de réalisation des dépenses est de 81.43 % (81.04 % en 2021) et le taux de réalisation en recettes de 89.11 % malgré l'impact de la crise sanitaire (89.43 % en 2021).

Le taux d'exécution de la section des dépenses de fonctionnement se justifie essentiellement par le fait que le virement à la section d'investissement ne donne là-aussi pas lieu à une écriture comptable (5 212 552.51 €).

Mouvements réel	Prévisions Budgétaires (a)	Réalisations 2022 (b)	Restes à Réaliser (c)
Dépenses d'investissement	20 152 018.88 €	11 070 529.89 €	3 127 474.70 €
Recettes d'investissement	20 152 018.88 €	12 037 173.99 €	2 460 023.08 €
Dépenses de fonctionnement	56 734 526.20 €	46 200 701.25 €	-
Recettes de fonctionnement	56 734 526.20 €	50 555 760.66 €	-

	% de réalisation (b / a)	% de réalisation (b + c) / a
Dépenses d'investissement	54.94 %	70.45 %
Recettes d'investissement	59.73 %	71.94 %
Dépenses de fonctionnement	81.43 %	
Recettes de fonctionnement	89.11 %	

1.2. Les résultats de l'exécution budgétaire

Envoyé en préfecture le 26/04/2023

Reçu en préfecture le 26/04/2023

Publié le 26/04/2023

ID : 024-200070647-20230412-D2023_042-DE



INVESTISSEMENT	2022
Recettes de l'exercice	11 070 529.89 €
Dépenses de l'exercice	12 037 173.99 €
SOLDE D'EXECUTION	+966 644.10 €

FONCTIONNEMENT	2022
Recettes de l'exercice	50 555 760.66 €
Dépenses de l'exercice	46 200 701.25 €
SOLDE D'EXECUTION	+4 355 059.41 €

RESTES À REALISER	
Recettes d'investissement à réaliser	2 460 023.08 €
Dépenses d'investissement à réaliser	3 127 474.70 €
SOLDE INVESTISSEMENT	-667 451.62 €
Recettes de fonctionnement à réaliser	0 €
Dépenses de fonctionnement à réaliser	0 €
SOLDE FONCTIONNEMENT	0
SOLDES RESTES À REALISER	-667 451.62 €

EXCEDENT NET DISPONIBLE	4 654 251.89 €
--------------------------------	-----------------------

Le tableau ci-dessus fait apparaître un excédent de fonctionnement 2022 de 4 355 059.41 €.

Conformément à l'instruction M 14, le résultat de la section de fonctionnement (résultat 2022 + résultat antérieur reporté) de 12 875 709.36 € doit être prioritairement affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, le solde éventuel pouvant être conservé en fonctionnement.

Ce besoin de financement est composé d'une part du solde d'exécution 2022 de cette section, soit un excédent de +966 644.10 €, du déficit d'investissement 2021 à reporter (-2 181 159.06 €) et d'autre part du solde des restes à réaliser 2022 de cette même section (-667 451.62 €).

Le besoin total de financement 2023 s'élève donc à -1 881 966.58 €

Dans ce cadre, il est proposé de reprendre le résultat de fonctionnement de l'année au compte 1068 (recettes) de la section d'investissement du budget 2023 pour le fonctionnement au compte 002 (recettes) pour 10 993 742.78 €.

L'exécution budgétaire de l'exercice 2022 est caractérisée par les éléments d'équilibres suivants :

	Prévu 2022	Réalisé 2022
Chp: 011 - Charges à caractère général	9 454 879.27 €	8 390 206.56 €
Chp: 012 - Charges de personnel	16 215 000.00 €	16 195 678.67 €
Chp: 014 - Atténuations de produits	7 878 076.00 €	6 732 304.42 €
Chp: 65 - Autres charges gestion courante	11 381 058.00 €	9 795 094.93 €
TOTAL Fonctionnement - Dépense	44 929 013.27 €	41 113 284.58 €

Chp: 013 - Atténuations de charges	85 000.00 €	165 773.56 €
Chp: 70 - Produits des services	4 229 970.00 €	4 692 678.83 €
Chp: 73 - Impôts et taxes	33 327 592.00 €	34 295 511.69 €
Chp: 74 - Dotations et participations	9 214 055.83 €	10 069 291.52 €
Chp: 75 - Autres produits gestion courante	142 000.00 €	178 050.40 €
Chp: 76 – Produits financiers	0.00 €	0.03 €
TOTAL Fonctionnement - Recette	46 998 617.83 €	49 401 306.03 €

Epargne de gestion	-	8 288 021.45 €
---------------------------	---	-----------------------

Epargne brute	-	7 751 092.63 €
----------------------	---	-----------------------

Epargne nette	-	5 571 865.58 €
----------------------	---	-----------------------

1.2.1. L'épargne de gestion

L'épargne de gestion correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles, sans prise en compte des recettes et dépenses à caractère exceptionnel et corrigé du montant des intérêts de la dette.

Elle s'élève en 2022 à 8 288 021.45 € soit une hausse de 753 783.26 € par rapport au niveau de 2021 (7 534 238.19 €).

Recettes réelles de fonctionnement	49 401 306.03
- Dépenses réelles de fonctionnement	41 113 284.58
= Epargne de gestion	8 288 021.45

1.2.2. L'épargne brute

L'épargne brute, appelée également capacité d'autofinancement, s'élève à 7 751 092,63 € (6 988 285.86 € en 2021). Cet excédent entre les recettes et les dépenses de fonctionnement a permis à la C.A.B. : de faire face au remboursement de la dette en capital et de participer au financement des investissements réalisés.

On notera en complément, que le taux d'épargne brute, résultant du rapport entre de fonctionnement s'élève à 15.69 % (16.07 % l'année dernière).

Recettes réelles de fonctionnement	49 401 306.03
- Dépenses réelles de fonctionnement + intérêts	41 650 213.40
= Epargne brute	7 751 092.63

1.2.3. L'épargne nette

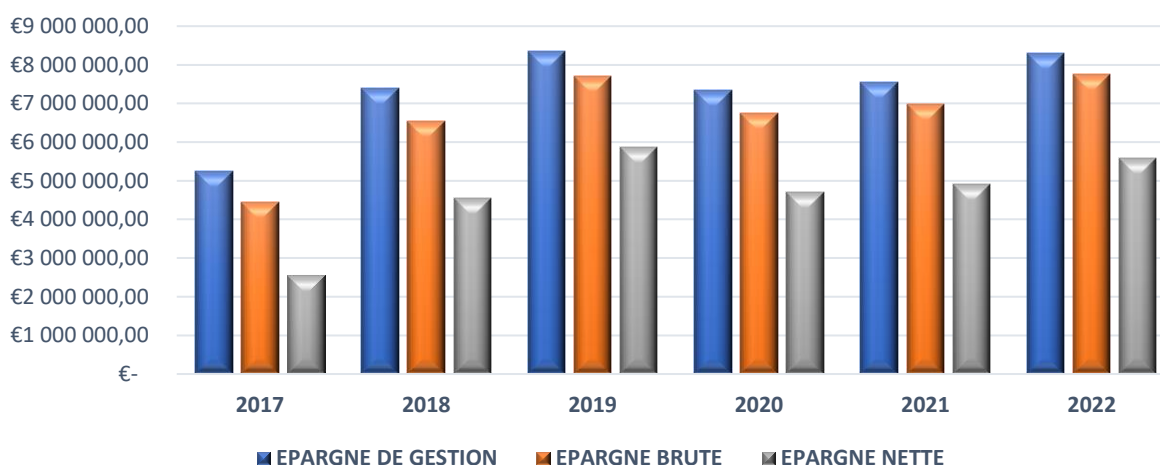
L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée des remboursements en capital de la dette. Elle mesure ainsi la part des ressources courantes restantes après financement des charges courantes, des frais financiers et du remboursement du capital de la dette, pour financer les dépenses d'équipements.

Au titre de l'exercice 2022, le montant du remboursement en capital de la dette s'élevait à 2 179 227.05 €.

Le taux d'épargne nette qui correspond au rapport entre l'épargne nette et les recettes réelles de fonctionnement est égal à 11.28 % (11.30 % en 2021).

Epargne brute	7 751 092.63
- Remboursement du capital (annuité de l'exercice)	2 179 227.05
= Epargne nette	5 571 865.58

EVOLUTION DES EPARGNES



1.2.4. La capacité de désendettement.

Ce ratio théorique, qui mesure la solvabilité d'une collectivité, correspond au nombre d'années nécessaires à une collectivité pour rembourser l'intégralité de son stock de dette (encours de dette au 31/12/N), en supposant que cette dernière y affecte l'intégralité de ses capacités d'autofinancement (épargne brute).

Encours de la dette au 31.12.2020
/ Epargne brute

= Capacité de désendettement

3.16

Envoyé en préfecture le 26/04/2023

Reçu en préfecture le 26/04/2023

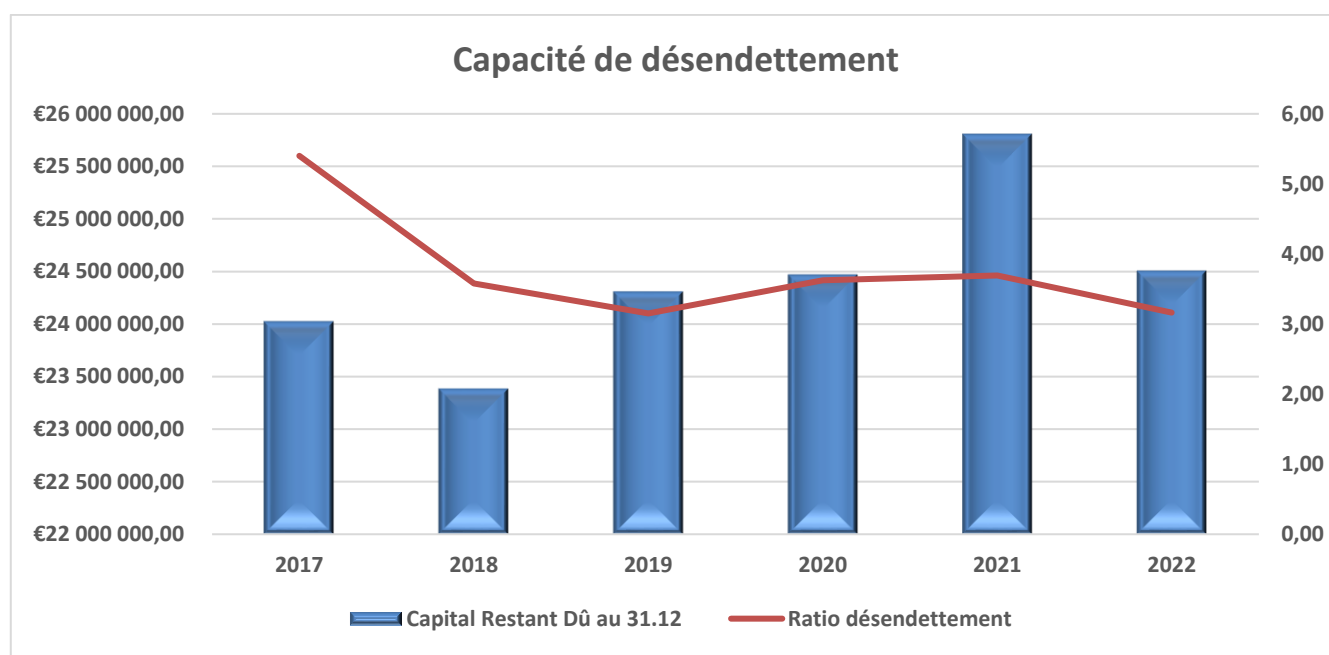
Publié le 26/04/2023

ID : 024-200070647-20230412-D2023_042-DE



En supposant que l'agglomération consacre l'intégralité de son épargne brute pour rembourser son stock de dette, sa capacité de désendettement serait de 3.16 années (3.69 années en 2021).

	2020	2021	2021	2022
Epargne brute	7 714 224.37	6 751 948.44	6 988 285.86	7 751 092.63
Epargne nette	5 857 990.40	4 691 948.44	4 914 647.34	5 571 865.58
Capacité de désendettement	3.06	3.71	3.69	3.16



2. La section de fonctionnement

2.1. Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont regroupées en chapitres destinés à enregistrer dans l'exercice les charges de même nature. L'analyse des charges de fonctionnement est réalisée à partir des dépenses réelles de fonctionnement.

	REALISE 2021	PREVU 2022	REALISE 2022
011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 264 086.16 €	9 454 879.27 €	8 390 206.56 €
012 – CHARGES DE PERSONNEL ET ASSIMILES	15 640 174.85 €	16 215 000.00 €	16 195 678.67 €

014 – ATTENUATION DE PRODUITS	3 143 51.00 €	7 878 076.00 €	6 732 304.42 €
Dont :			
- Attributions de compensation	1 789 634.00 €	5 405 576.00 €	5 405 576.00 €
- D.S.C.	400 000.00 €	400 000.00 €	400 000.00 €
- Reversement FNGIR	857 811.00 €	857 811.00 €	857 811.00 €
- Restitutions de contribut° directes	93 131.00 €	1 148 689.00 €	12 932.00 €
65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	9 914 807.30 €	11 381 058,00€	9 795 094.93 €
Dont :			
- Subventions	675 653.77 €	577 500.00 €	528 639.59 €
- Déficit des budgets annexes	1 012 325.19 €	2 100 000.00 €	1 287 270.15 €
- Contributions aux organismes de regroupement	6 726 688.96 €	7 696 838.00 €	7 307 828.03 €
- Autres contributions obligatoires (transports scolaires)	853 688.00 €	145 000.00 €	45 654.50 €
66 – CHARGES FINANCIERES	545 952.33 €	748 500.00 €	536 928.82 €
67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 986.64 €	145 200.00 €	35 487.05 €
022 – DEPENSES IMPREVUES FONCTIONNEMENT	0.00 €	1 183 955.00 €	0.00 €
Dépenses réelles de fonctionnement	36 529 522.28 €	47 006 668.27 €	41 685 700.45 €

⇒ **Les charges à caractère général : 8 390 206.56 €.** Elles regroupent les achats divers (fluides, fournitures et petits équipements, ainsi que les prestations de services extérieurs : entretiens, assurances, honoraires, contrats pour la collecte des déchets ménagers, publicités et publications ...). L'article 611 (3 505 880.44 €) regroupe le règlement des prestations de collecte des déchets ménagers (1 170 715.51 €), du transport scolaire (1 663 045.70 €), ainsi que les remplacements dans les services communautaires (540 913.62 €). On y retrouve également les écritures croisées liées aux mutualisations et aux refacturations de frais des communes à la C.A.B. arrêtées par la C.L.E.C.T. ou par convention (530 503.15 €). Elles sont très fortement liées à l'activité de la structure.

⇒ **Les charges de personnels et frais assimilés : 16 195 678.67 €.** Elles comprennent les salaires, les charges sociales, mais aussi les impôts, taxes et versements assimilés qui s'y rapportent.

Au 31 décembre 2022 la Communauté d'Agglomération Bergeracoise comptait 364 agents dont 351 agents statutaires, 10 agents contractuels de droit public et 3 agents en contrats de droit privé (apprentis).

⇒ **Les atténuations de produits (6 732 304.42 €)** comprennent les attributions de compensation (5 405 576.00 €), la dotation de solidarité communautaire (400 000 €) et le reversement au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (F.N.G.I.R.) pour 857 811.00 €.

La forte augmentation du montant des attribution de compensation s'explique par la mise en place de la fiscalisation de la compétence « Voirie » en 2022.

La somme de 1 148 689 € budgétée au titre du prélèvement sur recettes opéré par l'Etat à la suite de la hausse des taux de T.H. en 2018 n'a encore pas été demandée en 2022.

Des dégrèvements de la Tascom ont également été faits à hauteur de 55 985.42 € de 12 932.00 €.

⇒ Les autres charges de gestion courante (9 795 094.93 €) sont constituées :

• *des participations de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise aux organismes de regroupement (7 307 828.03 €):*

○ S.M.D.3 :	5 649 970.70 €
○ S.M.A.D. :	854 576.91 €
○ Conservatoire Départemental :	297 841.43 €
○ SYCOTEB :	131 652.99 €
○ C.D.A.S. :	116 347.00 €
○ S.M. Périgord Numérique (fonctionnement) :	70 360.78 €
○ A.D.C.F. :	6 539.92 €
○ S.M.O.L.S. 24 :	2 000.00 €
○ S.M. Dropt Aval :	1 766.70 €
○ SAFER :	1 000.00 €

• *de la participation à la Région Nouvelle Aquitaine pour la compétence « Transports scolaires » (45 654.50 €).*

• *de la subvention d'équilibre versée au budget annexe « Parc Aqualudique » (1 287 270.15 €).*

• *des subventions versées aux associations et organismes divers (528 639.59 €).*

• *des indemnités des élus (344 259.84 €).*

⇒ Les charges financières (536 928.82 €).

Elles correspondent à la somme annuelle payée par la communauté d'agglomération et qui représente le coût des intérêts des différents emprunts du budget principal (505 663.56 €) et 28 259.00 € d'intérêts reversés aux communes à la suite des décisions de la C.L.E.C.T. Les écritures liées à la prise en compte des intérêts non échus sont positives en 2022 : 2 128,16 €.

On y retrouve également le versement de frais financiers pour 878.10 €.

⇒ Des charges exceptionnelles à hauteur de 35 487.05 €.

• *de l'apurement du déficit d'une régie à la suite d'un vol pour 238.42 €.*

• *des bourses et aides versées (7 600.00 €).*

• *des annulations de titres sur exercice antérieur pour 21 350.22 €.*

2.2. Les recettes

Envoyé en préfecture le 26/04/2023

Reçu en préfecture le 26/04/2023

Publié le 26/04/2023



ID : 024-200070647-20230412-D2023_042-DE

	REALISE 2021	PREVU 2022	REALISE 2022
013 – ATTENUATION DE CHARGES	80 630.51 €	85 000.00 €	165 773.56 €
Dont :			
- Remboursement rémunération du personnel	78 675.18 €	75 000.00 €	125 782.41 €
- Remboursement autres charges	895.20 €	10 000.00 €	39 991.15 €
70 – PRODUITS DES SERVICES	5 035 650.64 €	4 229 970.00 €	4 692 678.83 €
73 – IMPOTS ET TAXES	28 351 024.55 €	33 327 592.00 €	34 295 511.69 €
Dont :			
- Contributions directes	7 212 285.00 €	12 107 649.00 €	12 185 074.00 €
- Fraction de T.V.A.	6 284 411.00 €	6 466 121.00 €	6 886 481.00 €
- C.V.A.E.	2 449 117.00 €	2 282 934.00 €	2 282 934.00 €
- T.E.O.M.	8 423 016.00 €	8 876 108.00 €	8 956 168.00 €
- Taxe de séjour	144 372.40 €	150 000.00 €	256 868.69 €
- TASCOM	1 172 937.00 €	1 197 773.00 €	1 374 642.00 €
- F.P.I.C.	848 109.00 €	857 539.00 €	857 539.00 €
- I.F.E.R.	203 300.00 €	206 358.00 €	225 828.00 €
- G.E.M.A.P.I.	221 369.00 €	226 695.00 €	221 426.00 €
- Attributions de compensation « négatives »	1 191 275.00 €	333 415.00 €	319 678.00 €
74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	9 914 034.75 €	9 214 055.83 €	10 069 291.52 €
Dont :			
- Dotation d'intercommunalité	2 285 708,00 €	2 290 864.00 €	2 290 864.00 €
- Compensation de taxe professionnelle	2 736 321,00 €	2 676 298,00 €	2 676 298.00 €
- D.C.R.T.P.	141 566.00 €	141 566.00 €	141 566.00 €
- Autres organismes	3 147 260.19 €	2 596 694.00 €	3 485 222.54 €
- Compensat° exos CET	920 856,00 €	914 307.00 €	914 307.00 €
75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	116 541.18 €	142 000.00 €	178 050.40 €
Dont :			
- Autres produits divers	4 489.51 €	2 500.00 €	788.74 €
- Revenus des immeubles	112 051.67 €	139 500.00 €	177 261.66 €
76 – PRODUITS FINANCIERS	0.03 €	0.00 €	0.03 €
77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 958 971.26 €	106 225.00 €	145 934.45 €
Dont :			
- Autres produits exceptionnels	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €
- Produits des cessions	1 891 295,00 €	36 225.00 €	36 225.00 €
- Produits exceptionnels divers	66 542,79 €	50 000.00 €	20 194.65 €
Total recettes réelles	45 455 792.79 €	47 104 842.83 €	49 547 240.48 €

⇒ Atténuations de charges : 165 773.56 €

Il s'agit de remboursement d'assurances ou de sécurité sociale sur les risques liés

⇒ Produits des services : 4 692 678.83 €

Il s'agit des recettes liées aux règlements par les familles des prestations liées aux compétences de la C.A.B. :

- ✓ Centre culturel : 139 400.64 €
- ✓ Crèches : 583 479.48 €
- ✓ Accueils de loisirs : 339 143.14 €

La ligne 70875 concerne le remboursement des mises à disposition de personnel avec les communes concernées par les refacturations arrêtées par la commission locale d'évaluation des charges transférées (C.L.E.C.T.) : 100 041.76 €.

On retrouve aussi au 70841, le remboursement des salaires des budgets annexes SPANC, Transports Urbains, Parc Aqualudique et les budgets Eau et Assainissement vers le budget principal qui porte la paye de ces agents pour 2 132 010.98 €. La redevance pour la collecte des déchets ménagers facturée à la Fondation John Bost figure également sur ce chapitre (170 176.58 €).

L'article 70848 correspond à la refacturation des professeurs au Conservatoire départemental : 183 429.24 €.

L'article 70878 regroupe les produits de l'aire d'accueil des gens du voyage (30 283.78 €), le remboursement de fluides par les occupants du site de l'ESCAT ou du Château du Roc (46 417.32 €) et des remboursements de fiscalité (taxe foncière) pour 7 725.60 €, notamment de la part des entreprises qui sont sur le site de l'ESCAT.

Le compte 7067 correspond aux recettes liées à la compétence transport scolaire (879 360.19 €).

⇒ Impôts et taxes : 34 295 511.69 €

Il s'agit du produit fiscal encaissé par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise en 2022 au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique, de la taxe d'enlèvement des déchets ménagers et du fonds de péréquation des ressources (F.P.I.C.). On y retrouve également les attributions de compensation « négatives » versées par les communes (319 678.00 €), et depuis 2021 la fraction de T.V.A. revenant à la C.A.B. à la suite de la suppression de la taxe d'habitation (6 886 481.00 €).

La forte hausse constatée entre 2021 et 2022 (28 351 024.55 € perçus) s'explique essentiellement par la fiscalisation de la compétence « Voirie » et les échanges de taux entre les communes (+6.28 points de produits sur le foncier bâti), et par l'augmentation du produit de la T.E.O.M. (+533 152.00 €).

On y retrouve essentiellement :

- Le produit de la fiscalité (professionnelle et ménage) pour 12 185 074.00 € : la fiscalité des entreprises représente 49.85% de ce produit, celle des ménages 14.21% et la fraction de TVA 35.94%.
- Des rôles supplémentaires et complémentaires auront été perçus pour 155 873.00 € en 2022.
- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M.) pour 8 956 168.00 €.
- Suite à l'adoption des conclusions de la C.L.E.C.T. par le Conseil Communautaire, le montant des attributions de compensation versées par les communes à la C.A.B. s'élève à 319 678.00 € pour l'exercice 2022.
- Le produit du fonds de péréquation a été arrêté à hauteur de 857 539.00 € entre l'agglomération et les communes en 2022 avec l'application de la répartition de droit commun.
- Le produit de la taxe de séjour s'élève à 256 868.69 €.

- Le produit de la taxe GEMAPI instaurée en 2018 à la suite du transfert de la compétence par l'Etat : 221 426.00 €.

⇒ **Les dotations et participations : 9 914 034.75 €**

Elles regroupent la dotation d'intercommunalité (2 290 864.00 €), la dotation de compensation des groupements (2 676 298.00 €) et les compensations de fiscalité versées par l'Etat (927 738.00 €).

On y retrouve également les subventions versées par d'autres collectivités au titre de l'aide au fonctionnement de certains services (212 248.55 €), par le Département (143 451.03 €), la Région (105 696.92 €) ou encore les prestations versées par la C.A.F. ou la M.S.A. au titre des compétences « Enfance – Jeunesse » pour 3 485 222.54 €.

⇒ **Les autres produits de gestion courante : 178 050.40 €**

- *des produits des loyers (multiples ruraux, bâtiments de l'ESCAT, centre culturel, ...) : 177 261.66 €. Recettes en hausse par rapport à 2021 (annulation de certains loyers à la suite de la crise sanitaire).*

- *des produits divers (788.74 €).*

⇒ **Les produits financiers : 0.03 €** (dividendes 2021 versés par Mesolia Habitat).

⇒ **Les produits exceptionnels : 145 934.45 €**

On y retrouve notamment les écritures liées aux cessions 2022 à hauteur de 36 225.00 €, l'annulation de mandats sur exercices antérieurs (89 514.80 €) ainsi que des remboursements de frais juridiques ou d'assurance à la suite de sinistres (20 194,65 €).

3. La section d'investissement

3.1. Les dépenses réelles

	REALISE 2021	PREVU 2022	REALISE 2022
020 – DEPENSES IMPREVUES	0.00 €	146 030.00 €	0.00 €
10 – DOTATIONS, FONDS ET DIVERS	0.00 €	333 065.00 €	333 064.44 €
13 – SUBVENTIONS D'INVESTISEMENT	1 269.33 €	540 435.00 €	3 047.04 €
16 – EMPRUNT	2 079 998.52 €	2 241 000.00 €	2 187 290.01 €
20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	137 147.05 €	167 946.94 €	89 895.72 €
204 – SUBVENT° D'EQUIPEMENT VERSEES	1 544 704.67 €	2 800 269.59 €	1 258 343.09 €
21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 460 467.84 €	2 530 409.15 €	1 761 634.35 €
23 – IMMOBILISATIONS EN COURS	6 168 976.77 €	2 192 542.12	1 515 606.92 €
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	0.00 €	5 329 092.00 €	2 373 591.70 €
26 – PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	100 000.00 €	125 000.00 €	85 000.54 €
27 – AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0.00 €	220 300.00 €	220 000.00 €
45 – OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0.88 €	0.00 €	0.00 €
Total des dépenses Réelles	14 492 564.18 €	16 626 089,80 €	9 827 473,81€

⇒ Dotations, fonds et divers : 333 064.44 €

Ecritures concernant le retour des subventions perçues via le compte de résultat pour les maisons de santé pluridisciplinaires de Creysse et Sigoulès-et-Flaugeac à la suite des travaux de la C.L.E.C.T.

⇒ Subventions d'investissement : 3 047.04 €

Ecritures concernant la réduction de titres sur des subventions perçues.

⇒ Emprunts et dettes 2 187 290.01 €

Les versements effectués au cours de l'exercice concernaient :

- Le remboursement des emprunts de la C.A.B. (2 028 988.05 €) ;
- Le remboursement d'un emprunt auprès de la C.A.F. (15 000.00 €) ;
- Le remboursement aux communes des emprunts arrêtés par la C.L.E.C.T. (135 239.00 €) ;
- Les cautions remboursées par la C.A.B. (8 062.96 €) ;

⇒ Immobilisations incorporelles : 89 895.72 €

Il s'agit des frais liés aux documents d'urbanisme pour le P.L.U.I. (48 942.00 €), de frais d'études pour 21 257 724 € (études topographiques études GEMAPI, ...). Des licences et des logiciels ont aussi été acc

⇒ Subventions d'équipement versées : 1 258 343.09 €

On y retrouve les fonds de concours, versés aux communes membres de l'agglomération, au dernier versement du financement des travaux de réhabilitation de la ligne ferroviaire, la contribution « investissement » au Syndicat Mixte Périgord Numérique, mais aussi les aides à l'investissement octroyées aux entreprises du territoire.

Les versements effectués au cours de l'exercice concernaient :

- Les fonds de concours aux communes (783 355.81 €), intégrant également les fonds exceptionnels votés au titre du plan de relance en 2020.
- 73 900.00 € au titre des fonds de concours Habitat : 68 900.00 € au titre du logement social et 5 000.00 € dans le cadre de l'O.P.A.H.-R.U.
- La participation au S.M. Périgord Numérique (part investissement) : 189 056.00 €.
- 4 167.30 € au titre de la GEMAPI pour la Communauté de Communes du Pays Foyen.
- La contribution de la C.AB. aux travaux sur le canal de Lalinde (20 834.59 €)
- Le développement économique : 96 947.14 € versés aux entreprises au titre de l'aide à l'investissement en 2022.

⇒ Immobilisations corporelles : 1 761 634.35 €

Il s'agit des opérations suivantes :

- Acquisition des terrains liés à la voie verte et à la caserne des pompiers pour 129 544.52 €
- Création de la légumerie sur le site de l'ESCAT: 289 304.94 €
- Aménagements de certains bâtiments communautaires pour 449 644.06 €
- Divers matériel et mobilier de voirie pour 71 301.78 €
- Matériel roulant pour 229 071.61 €
- Autre matériel et outillage pour 83 500.080 €
- Matériel de transport pour 87 543.36 €
- Matériel de bureau et informatique pour 11 906.48 €
- Mobilier pour 12 703.66 €
- Autres immobilisations corporelles pour 122 293.53 €

⇒ Immobilisations en cours (1 515 606.92 €) :


Les principales réalisations menées en 2022 sont les suivantes :

- Les constructions pour 1 013 300,13 € avec notamment les travaux d'aménagement de la Maison des Vins et du Tourisme (47 908.08 €), et l'achèvement du stade d'athlétisme à Bergerac pour 863 368.02 €
- Des reports d'aménagement de la Voie verte pour 66 766.12 €
- Travaux au titre de la GEMAPI : 88 333.08 €
- Travaux de voirie pour 639 079.51 €
- L'extension de la maison de santé pluridisciplinaires de l'Est Bergeracois : 23 164.73 €

⇒ Opérations d'équipement (2 373 591.70 €) : depuis l'année dernière, afin de suivre la pluri-annualité de certains projets, des opérations d'équipement ont été votées. Les opérations menées en 2022 (hors reste à réaliser) concernaient :

OPERATION	DEPENSES
<i>Schéma directeur informatique</i>	
<i>Vélo Route Voie verte</i>	32 694.98 €
<i>Sentiers de randonnée</i>	4 464.00 €
<i>GEMAPI</i>	50 387.90 €
<i>Scénographie Quai Cyrano</i>	50 832.00 €
<i>Extension M.S.P. Est Bergeracois</i>	99 034.70 €
<i>Rénovation A.L.S.H. Toutiffaut</i>	15 534.00 €
<i>Crèche Lamonzie Saint Martin</i>	0.00 €
<i>Travaux de voirie</i>	1 998 084.15 €
<i>Entretien ouvrages d'art</i>	0.00 €
<i>Giratoire Z.A.E. de Lanxade</i>	0.00 €
<i>Stade d'eaux Vives</i>	22 998.75 €
	2 373 591.70 €

Envoyé en préfecture le 26/04/2023
 Reçu en préfecture le 26/04/2023
 Publié le 26/04/2023
 ID : 024-200070647-20230412-D2023_042-DE



⇒ **Participations et créances rattachées : 85 000.54 €**

Solde de l'apport en capital à la S.E.M. Quai Cyrano (50 000.00 €) et prise de participation dans le capital de la SEMIPER pour 35 000.54 €.

⇒ **Autres immobilisations financières : 220 000.00 €**

Versement de l'avance en compte courant à la S.EM. Quai Cyrano votée en 2022.

Des écritures d'ordre entre sections ont également été passées pour 1 008 520.18 € afin d'amortir les subventions (628 188.77 €), les différences négatives de cession (5 513.42 €) et constater les travaux réalisés en régie (351 297.99 €).

Les opérations patrimoniales s'élèvent à 234 535.90 € et correspondent à des écritures à l'intérieur de la section d'investissement (en dépenses et en recettes) afin de corriger certaines imputations budgétaires et d'ajuster l'actif.

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 3 127 474.70 €. Il s'agit des travaux engagés sur l'exercice 2022 dont le paiement s'effectuera sur l'exercice 2023. Notamment :

- Logiciels et matériel informatique : 92 235 €
- Documents d'urbanisme : 17 634 €
- Les aides aux entreprises : 128 739 €
- Les fonds de concours habitat : 215 238 €
- Les fonds de concours aux communes : 1 040 713 €
- Les travaux pour la GEMAPI : 430 628 €
- Acquisition de terrains (Vélo Route Voie Verte) : 7 910 €
- Travaux Vélo Route Voie Verte : 21 346 €
- Opération Vergers – Région Aquitaine : 21 572 €
- Mobilier et balisage sentiers de randonnée : 9 472 €
- L'acquisition de matériel de voirie : 14 727 €
- Acquisition d'une tractopelle pour la voirie : 229 356 €
- Stade d'eaux vives : 18 539 €
- Extension de la Maison de santé de l'Est Bergeracois : 90 104 €
- Scénographie Quai Cyrano : 298 178 €

- Travaux dans les bâtiments communautaires : 28 439 €
- Création crèche de Lamonzie Saint Martin : 11 295 €
- Rénovation ALSH Toutiffaut : 27 790 €
- Entretien ouvrages d'art : 49 175 €
- Travaux légumerie : 22 847 €
- Travaux sur le site de l'ESCAT : 8 262 € €
- Les travaux de voirie : 227 173 €

3.2. Les recettes réelles

	REALISE 2021	PREVU 2022	REALISE 2022
10 – DOTATIONS ET RESERVES	3 904 569.52 €	4 206 128.27 €	4 090 873.63 €
Dont :			
- Réserves	2 620 353.09 €	2 903 864.98 €	2 903 864.98 €
- FCTVA	1 284 216.43 €	1 302 263.29 €	1 187 008.65 €
13 – SUBVENTIONS	1 502 766.67 €	4 977 397.11 €	2 209 687.55 €
Dont :			
- Etat	86 729.24 €	576 750.55 €	176 054.75 €
- Région	213 658.97 €	1 032 352.42 €	470 701.36 €
- Département	23 477.49 €	1 043 421.61 €	533 588.86 €
- Communes	3 781.20 €	360 000.00 €	360 000.00 €
- Fonds européens	151 463.25 €	169 670.64 €	134 946.44 €
- Autres	141 272.10 €	392 365.38 €	18 602.80 €
- D.E.T.R.	261 285.56 €	395 628.07 €	165 894.11 €
- D.S.I.L.	30 037.84 €	460 082.66 €	58 933.06 €
16 – EMPRUNTS ET DETTES	2 692 900.00 €	878 098.97 €	878 097.71 €
Dont :			
- Emprunts	2 692 900.00 €	878 098.97 €	878 097.71 €
- Refinancement de dette	0.00 €	0.00 €	0.00 €
165 – DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	11 620.00 €	25 000.00 €	6 978.40 €
20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0.00 €	102 000.00 €	102 000.00 €
23 – IMMOBILISATIONS EN COURS	6 507.86 €	0.00 €	0.00 €
27 – AUTRES IMMOS FINANCIERES	120 946.00 €	0.00 €	0.00 €
45 – OPERATION POUR COMPTE DE TIERS	39 516.88 €	0.00 €	0.00 €
024 – PRODUIT DES CESSIONS	0.00 €	-200.00 €	0.00 €
Total des Recettes Réelles	8 278 826.93 €	10 188 424.35 €	7 287 637.29 €

⇒ **Les dotations et réserves : 4 090 873.63 €**

Il s'agit de l'affectation du résultat 2021 en réserve au 1068 pour 2 903 864.98 € et de la perception du F.C.T.V.A. 2022 à hauteur de 1 187 008.65 €.

⇒ **Les subventions : 2 209 687.55 €**

Ces produits correspondent essentiellement aux subventions perçues dans le cadre des cofinancements liés aux projets structurants :

- Etat : 176 054.75 €
- Région : 470 701.36 €
- Département : 533 588.86 €
- Fonds européens : 134 946.44 €
- D.E.T.R. : 165 894.11 €
- D.S.I.L. : 58 933.06 €
- Autres : 192 194.16 €

⇒ **Emprunts et dettes : 885 076.11 €**

Les recettes enregistrées au cours de l'exercice concernaient :

- Les emprunts de la C.A.B. pour les investissements 2022 (878 097.71 €).
- Les cautions perçues par la C.A.B. (6 978.40 €).

⇒ **Immobilisations incorporelles : 102 000.00 €**

- Ecritures pour intégrer les études relatives au transfert des compétences « Eau » et « Assainissement » portées initialement par le budget principal sur les budgets annexes.

Des écritures d'ordre entre sections ont également été passées pour 4 473 262.38 € qui correspondent aux amortissements des biens, 41 657.78 € qui correspondent aux cessions et 80.64 € aux moins-values de cessions.

Les opérations patrimoniales s'élèvent à 234 535.90 € et correspondent à des écritures à l'intérieur de la section d'investissement (en dépenses et en recettes) afin de corriger certaines imputations budgétaires et d'ajuster l'actif

Les restes à réaliser en recettes s'élèvent à 2 460 023.08 €

Ils se décomposent comme suit :

- Le F.C.T.V.A. correspondant au 4^{ème} trimestre 2022 : 114 000.00 €
- Subventions reçues : 2 346 023.08 €

1. Les zones d'activités économiques.

Les budgets annexes « zones d'activités économiques » retracent les opérations de stocks relatives aux dépenses d'acquisition et d'aménagement de terrains à vocation économique et font généralement l'objet d'une comptabilité de stocks. Ils sont établis hors taxe, la communauté d'agglomération ayant choisi d'assujettir les zones à la T.V.A.

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise 7 zones d'activités économiques existaient en 2022 :

- **Z.A.E. de Bouniagues ;**
- **Z.A.E. la Tour Ouest ;**
- **Z.A.E. des Sardines ;**
- **Z.A.E. du Pôle Industriel de la Poudrerie.**
- **Z.A.E. de Cablanc**
- **Z.A.E. les Galinoux**
- **Z.A.E. Lanxade**

Trois autres budgets annexes sont également ouverts, l'un concernant le service public d'assainissement non collectif, l'autre pour le service des transports urbains Bergeracois et un autre pour l'exploitation du parc aqualudique.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise est compétente en matière d'eau et d'Assainissement. A cette date, la C.A.B. s'est vue transférée les budgets et les personnels du Syndicat Intercommunal Eau Dordogne Eyraud Lidoire, ainsi que les deux budgets qui étaient portés par ce syndicat, l'un concernant l'adduction d'eau potable, et l'autre l'assainissement collectif (seulement pour les communes de La Force et Prignonrieux).

Afin d'exercer la compétence pour l'ensemble des communes concernées sur le territoire communautaire, ce sont donc au total 6 budgets annexes supplémentaires qui ont été créés au 1^{er} janvier 2020, en fonction de la compétence exercée (Eau ou Assainissement), du mode de gestion (régie ou D.S.P.), et de leur assujettissement ou non à la T.V.A.

Un regroupement des 4 budgets annexes a pu être opéré fin 2021 de sorte à n'avoir plus qu'un seul budget annexe lié à la compétence « Assainissement » à compter de 2022.

Une synthèse de l'exécution budgétaire de ces budgets vous est donnée ci-après.

1. 1. La Z.A.E. de Bouniagues.

1.1.1. La section de fonctionnement.

La section de fonctionnement présente un résultat nul en 2022.

1.1.2. La section d'investissement

La section d'investissement présente un déficit de clôture de -698.75 € en 2022 (écritures de stocks) qui se traduit comme suit :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
<i>Terrains aménagés*</i>	156 246.87 €	<i>Terrains aménagés*</i>	155 548.12€
TOTAL	156 246.87 €	TOTAL	155 548.12€

* opérations d'ordre budgétaires

1.1.3. Le bilan matière fin 2022

Sur 2022, les opérations d'investissements correspondent aux écritures d'ordre budgétaires pour intégrer les dépenses réelles réalisées en 2022 en section de fonctionnement. Il s'agit essentiellement :

- des études pour 4 313.84 € ;
- du règlement de la taxe foncière pour 44 € ;
- du paiement des intérêts de l'emprunt pour 340.91 €;

Soit des dépenses réelles totales de 4 698.75 €.

En section de fonctionnement, le produit de la vente d'un lot de 1 000 m² a été perçu pour 4 000.00 €.

Surface totale :	22 540 m ²
Surface commercialisable :	19 440 m ²
Surface disponible :	4 500 m ²

	Investissement	Fonctionnement	
RECETTES			
• Prévisions budgétaires	271 712.24 €	200 582.38 €	472 294.62 €
• Réalisations – Titres émis	155 548.12 €	160 587.78 €	316 135.90 €
• Restes à réaliser			
DEPENSES			
• Prévisions budgétaires	271 712.24 €	200 582.38 €	472 294.62 €
• Réalisations – Mandats émis	156 246.87 €	160 587.78 €	316 834.65 €
• Restes à réaliser			
RESULTAT DE L'EXERCICE			
• Excédent ou Déficit	-698.75 €	0.00 €	-698.75 €
RESTES A REALISER			
• Résultat			

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
INVESTISSEMENT	-76 824.12 €	0.00 €	-698.75 €	-77 522.87 €
FONCTIONNEMENT	2 994.26 €	0.00 €	0.00 €	2 994.26 €
TOTAL	-73 829.86 €	0.00 €	-698.75 €	-74 528.61 €

1.2. La Z.A.E. La Tour Ouest

1.2.1. La section de fonctionnement.

La section de fonctionnement fait apparaître un résultat nul en 2022.

1.2.2. La section d'investissement

La section d'investissement présente un déficit de clôture de -40 076.55 € qui se traduit comme suit :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
<i>Terrains à aménager*</i>	140 064.10 €	<i>Terrains aménagés*</i>	99 987.55 €
TOTAL	140 064.10 €	TOTAL	99 987.55 €

* opérations d'ordre budgétaires

1.2.3. Le bilan matière fin 2022.

Sur 2022, les opérations d'investissements correspondent aux écritures d'ordre budgétaires pour intégrer les dépenses réelles réalisées en 2022 en section de fonctionnement. Il s'agit essentiellement :

- de travaux pour 37 823.55 € ;
- du règlement de la taxe foncière pour 2 253.00 € ;

Soit des dépenses réelles totales de 40 076.55 €.

En section de fonctionnement, aucune vente n'a été constatée en 2022.

Surface totale :	44 755 m ²
Surface commercialisable :	35 666 m ²
Surface disponible :	17 741 m ²

	Investissement	Fonctionnement	Total Cumulé
RECETTES			
• Prévisions budgétaires	246 475.10 €	244 504.15 €	490 979.25 €
• Réalisations – Titres émis	99 987.55 €	140 064.10 €	240 051.65 €
• Restes à réaliser			
DEPENSES			
• Prévisions budgétaires	246 475.10 €	244 504.15 €	490 979.25 €
• Réalisations – Mandats émis	140 064.10 €	140 064.10 €	280 128.20 €
• Restes à réaliser			
RESULTAT DE L'EXERCICE			
• Excédent ou Déficit	-40 076.55 €	0.00 €	40 076.55 €
RESTES A REALISER			
• Résultat			

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
INVESTISSEMENT	-99 987.55 €	0.00 €	-40 076.55 €	-140 064.10 €
FONCTIONNEMENT	98 016.60 €	0.00 €	0.00 €	98 016.60 €
TOTAL	-1 970.95 €	0.00 €	-40 076.55 €	-42 047.50 €

1.3. La Z.A.E. des Sardines

1.3.1. La section de fonctionnement.

La section de fonctionnement fait apparaître un résultat déficitaire de -19 106.64 €.

1.3.2. La section d'investissement

La section d'investissement présente un excédent de clôture de 657 259.93 € qui se traduit comme suit :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
<i>Terrains aménagés*</i>	2 715 388.08 €	<i>Terrains aménagés*</i>	2 922 648.01 €
		Emprunt	450 000.00 €
TOTAL	2 715 388.08 €	TOTAL	3 372 648.01 €

* opérations d'ordre budgétaires

1.3.3. Le bilan matière fin 2022.

Sur 2022, les opérations d'investissements correspondent à des écritures d'ordre budgétaires pour intégrer les dépenses réelles réalisées en 2022 en section de fonctionnement. Il s'agit essentiellement :

- des études pour 9 387.28 € ;
- de travaux pour 720.00 € ;
- du règlement de la taxe foncière pour 7 195.00 € ;
- du paiement des intérêts de l'emprunt pour 727.43 €;

Soit des dépenses réelles totales de 18 434.71 €.

En section de fonctionnement, le produit de la vente de deux lots de 4 014 m² et 18 044 m²) a été perçu pour 206 588.00 €.

Surface totale : 274 838 m²
Surface commercialisable : 113 312 m² + 121 000 m² environ
Surface disponible : 26 320 m² + 121 000 m² environ

	Investissement	Fonctionnement	
RECETTES			
• Prévisions budgétaires	3 916 897.43 €	3 791 426.43 €	7 708 323.86 €
• Réalisations – Titres émis	3 372 648.01 €	2 923 108.51 €	6 295 756.52 €
• Restes à réaliser			
DEPENSES			
• Prévisions budgétaires	3 916 897.43 €	3 791 426.43 €	7 708 323.86 €
• Réalisations – Mandats émis	2 715 388.08 €	2 942 215.15 €	5 657 603.23 €
• Restes à réaliser			
RESULTAT DE L'EXERCICE			
• Excédent ou Déficit	657 259.93 €	- 19 106.64 €	638 153.29 €
RESTES A REALISER			
• Résultat			

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
INVESTISSEMENT	-136 994.48 €	0.00 €	657 259.93 €	520 265.45 €
FONCTIONNEMENT	121 923.06 €	0.00 €	- 19 106.64 €	102 816.42 €
TOTAL	-15 071.42 €	0.00 €	638 153.29 €	623 081.87 €

1.4. La Z.A.E. du Pôle industriel de la Poudrerie

1.4.1. La section de fonctionnement.

La section de fonctionnement fait apparaître un résultat nul en 2022.

1.4.2. La section d'investissement

La section d'investissement présente un résultat excédentaire de +111 992,93€.

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Terrains aménagés*	1 603 791.42 €	Terrains aménagés*	1 730 032.27 €
Emprunt	14 247.92 €		
TOTAL	1 618 039.34 €	TOTAL	1 730 032.27 €

* opérations d'ordre budgétaires

1.4.3. Le bilan matière fin 2022.

Sur 2022, les opérations d'investissements correspondent au remboursement de la dette et à des écritures d'ordre budgétaires pour intégrer les écritures de stock (pas d'opérations réelles en section de fonctionnement).

Après la vente d'un lot de 17 117 m² en 2022 (128 377.50 €), 3 lots restent à commercialiser.

Surface totale :	149 249 m ²
Surface commercialisable :	111 908 m ²
Surface disponible :	44 010 m ²

	Investissement	Fonctionnement	
RECETTES			
• Prévisions budgétaires	2 977 425.19 €	2 821 536.65 €	5 798 961.84 €
• Réalisations – Titres émis	1 730 032.27 €	1 734 305.57 €	3 464 337.84 €
• Restes à réaliser			
DEPENSES			
• Prévisions budgétaires	2 977 425.19 €	2 821 536.65 €	5 798 961.84 €
• Réalisations – Mandats émis	1 618 039.34 €	1 734 305.57 €	3 352 344.91 €
• Restes à réaliser			
RESULTAT DE L'EXERCICE			
• Excédent ou Déficit	111 992.93 €	0.00 €	111 992.93 €
RESTES A REALISER			
• Résultat			

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
INVESTISSEMENT	-1 233 092.42 €	0.00 €	111 992.93 €	-1 121 099.49 €
FONCTIONNEMENT	1 072 204.38 €	0.00 €	0.00 €	1 072 204.38 €
TOTAL	-160 888.04 €	0.00 €	111 992.93 €	-48 895.11 €

1.5. La Z.A.E. de Cablanc

1.5.1. La section de fonctionnement.

La section de fonctionnement fait apparaître un résultat déficitaire de - 44 166.00 €.

1.5.2. La section d'investissement

La section d'investissement fait apparaître un résultat excédentaire de +202 943.00 €.

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
<i>Terrains aménagés*</i>	951 055.14 €	<i>Terrains aménagés*</i>	1 153 998.14 €
TOTAL	951 055.14 €	TOTAL	1 153 998.14 €

* opérations d'ordre budgétaires

1.5.3. Le bilan matière fin 2022.

Sur 2022, les opérations d'investissements correspondent aux écritures d'ordre budgétaires pour intégrer les dépenses réelles réalisées en 2022 en section de fonctionnement.

Il s'agit essentiellement :

- de frais divers pour 3 165.00 € (taxes foncières) ;

Soit des dépenses réelles totales de 3 165.00 €.

En section de fonctionnement, trois lots d'une surface totale de 7 361 m² ont été cédés en 2022 pour 161 942.00 €.

Surface totale :	55 189 m ²
Surface commercialisable :	40 815 m ²
Surface disponible :	10 759 m ²

	Investissement	Fonctionnement	
RECETTES			
• Prévisions budgétaires	2 215 484.28 €	1 462 925.67 €	3 678 409.95 €
• Réalisations – Titres émis	1 153 998.14 €	1 112 997.14 €	2 266 995.28 €
• Restes à réaliser			
DEPENSES			
• Prévisions budgétaires	2 215 484.28 €	1 462 925.67 €	3 678 409.95 €
• Réalisations – Mandats émis	951 055.14 €	1 157 163.14 €	2 108 218.28 €
• Restes à réaliser			
RESULTAT DE L'EXERCICE			
• Excédent ou Déficit	+202 943.00 €	-44 166.00 €	+158 777.00 €
RESTES A REALISER			
• Résultat			

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
INVESTISSEMENT	-947 890.14 €	0.00 €	+202 943.00 €	-744 947.14 €
FONCTIONNEMENT	257 839.53 €	0.00 €	-44 166.00 €	213 673.53 €
TOTAL	-690 050.61 €	0.00 €	+158 777.00 €	-531 273.61 €

1.6. La Z.A.E. de Lanxade

1.6.1. La section de fonctionnement.

La section de fonctionnement fait apparaître un résultat nul en 2022.

1.6.2. La section d'investissement

La section d'investissement fait apparaître un résultat déficitaire de -17 085.20 €.

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Terrains aménagés*	473 773.70 €	Terrains aménagés*	469 750.62 €
Emprunt	13 062.12 €		
TOTAL	486 835.82 €	TOTAL	469 750.62 €

* opérations d'ordre budgétaires

1.6.3. Le bilan matière fin 2022.

Sur 2022, les opérations d'investissements correspondent essentiellement à des écritures d'ordre budgétaires pour intégrer les dépenses réelles réalisées en 2022 en section de fonctionnement. Il s'agit essentiellement :

- de frais financiers pour 4 023.08 € ;

Soit des dépenses réelles totales de 4 023.08 €.

Aucune vente n'a été comptabilisée sur 2022.

Surface totale : 32 586 m²
Surface commercialisable : 30 756 m²
Surface disponible : 16 550 m²

	Investissement	Fonctionnement	Total Cumulé
RECETTES			
• Prévisions budgétaires	902 556.43 €	705 730.62 €	1 608 287.05 €
• Réalisations – Titres émis	469 750.62 €	477 796.78 €	947 547.40 €
• Restes à réaliser			
DEPENSES			
• Prévisions budgétaires	902 556.43 €	705 730.62 €	1 608 287.05 €
• Réalisations – Mandats émis	486 835.82 €	477 796.78 €	964 632.60 €
• Restes à réaliser			
RESULTAT DE L'EXERCICE			
• Excédent ou Déficit	-17 085.20 €	0.00 €	-17 085.20 €
RESTES A REALISER			
• Résultat			

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
INVESTISSEMENT	-198 725.81 €	0.00 €	-17 085.20 €	-215 811.01 €
FONCTIONNEMENT	42 149.93 €	0.00 €	0.00 €	42 149.93 €
TOTAL	-156 575.88 €	0.00 €	-17 085.20 €	-173 661.08 €

1.7. La Z.A.E. des Galinoux

1.7.1. La section de fonctionnement.

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de clôture de 18 751.46 €.

Sur la section de fonctionnement, 4 802.44 € ont été consacrés aux frais financiers, 14 973.00 € au règlement de la taxe foncière et 39 249.00 € aux dotations aux amortissements. 9 920.00 € ont également été réglés au titre de la taxe d'aménagement et de la redevance archéologie pour les travaux d'extension du bâtiment.

Des loyers ont été reçus au cours de l'exercice pour 62 224.32 € et 14 620.90 € au titre du remboursement de la taxe foncière (WA CONCEPTION). 11 109.00 € d'écritures d'ordre ont également été passées (amortissement des subventions).

1.7.2. La section d'investissement

La section d'investissement fait apparaître un résultat déficitaire de -8 653.40 €.

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Emprunt	32 024,28 €	Emprunt	258 321.29 €
Travaux	263 090.41 €		
<i>Amortissements subventions*</i>	<i>11 109.00 €</i>	<i>Amortissements*</i>	<i>39 249,00 €</i>
TOTAL	306 223.69 €	TOTAL	297 570.29 €

** opérations d'ordre budgétaires*

1.7.3. Le bilan matière fin 2022.

Sur 2022, les opérations d'investissements en recette correspondent à l'amortissement des travaux (39 249.00 €) et à la mobilisation de l'emprunt lié au financement des travaux d'extension (258 321.29 €).

En dépenses, le remboursement du capital de l'emprunt pour 32 024.28 € a été réalisé, et on retrouve les amortissements des subventions perçues (11 109.00 €). Les travaux d'extension du bâtiment destiné à WA Conception débutés en 2022, ont été achevés pour 263 090.41€.

	Investissement	Fonctionnement	
RECETTES			
• Prévisions budgétaires	413 463.12 €	241 041.83 €	654 504.95 €
• Réalisations – Titres émis	297 570.29 €	87 954.22 €	385 524.51 €
• Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
DEPENSES			
• Prévisions budgétaires	413 463.12 €	241 041.83 €	654 504.95 €
• Réalisations – Mandats émis	306 223.69 €	69 202.76 €	375 426.45 €
• Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE			
• Excédent ou Déficit	-8 653.40 €	18 751.46 €	10 098.06 €
RESTES A REALISER			
• Résultat	0.00 €	0.00 €	0.00 €

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
INVESTISSEMENT	-53 354.12 €	0.00 €	-8 653.40 €	-62 007.52 €
FONCTIONNEMENT	153 612.83 €	0.00 €	18 751.46 €	172 364.29 €
TOTAL	100 258.71 €	0.00 €	10 098.06 €	110 356.77 €

2. Budget annexe Parc Aqualudique

2.1. La section de fonctionnement.

La section de fonctionnement fait apparaître un déficit de -59 711.79 €.

En dépenses de fonctionnement on retrouve les charges générales (529 143.74 €) dont 246 420.14 € de fluides et 140 481.17 € d'assurance dommage-ouvrage, les frais de personnel (909 805.94 €) et des frais financiers à hauteur de 104 869.34 €. L'amortissement du bâtiment et du matériel a été constaté pour 280 251.87 €.

Des frais liés à des remboursement (122.00 €) et des charges exceptionnelles ont été constatées pour 1.26 €

Ces dépenses ont été couvertes par le produit des entrées (246 940.26 €), par le versement d'une subvention du budget principal à hauteur de 1 287 272.58 € et par l'amortissement des subventions perçues (111 297.00 €).

2.2. La section d'investissement

La section d'investissement fait apparaître un résultat déficitaire de -88 380.68 €

Sur 2022, les opérations d'investissements correspondent à :

- au remboursement du capital de l'emprunt pour 200 764.91 € ;
- des travaux d'entretien à hauteur de 33 181.45 € ;
- à l'acquisition de matériel (10 248.55 €) ;
- au règlement des travaux pour 50 451.45 €.
- Les écritures d'ordre (241 372,16) concernant l'amortissement des subventions perçues (111 297.00 €) et l'étalement de la charge liée à l'assurance dommage-ouvrage sur 10 ans (130 075.16 €).

En recettes, 447 637.84 € de subventions auront été perçues en 2022 (167 385.96 € versés par l'Etat). On retrouve également les écritures liées à l'amortissement du bâtiment et du matériel pour 280 251.87 €.

	Investissement	Fonctionnement	
RECETTES			
• Prévisions budgétaires	936 096,56 €	1 966 137,27 €	2 902 233,83 €
• Réalisations – Titres émis	447 637,84 €	1 775 595,50 €	2 223 233,34 €
• Restes à réaliser	0.00 €		0.00 €
DEPENSES			
• Prévisions budgétaires	936 096,56 €	1 966 137,27 €	2 902 233,83 €
• Réalisations – Mandats émis	536 018,52 €	1 835 307,29 €	2 371 325,81 €
• Restes à réaliser	14 824.72 €		14 824.72 €
RESULTAT DE L'EXERCICE			
• Excédent ou Déficit	-88 380,68 €	-59 711,79 €	-148 092,47 €
RESTES A REALISER			
• Résultat	-14 824.72 €	0.00 €	-14 824.72 €

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
INVESTISSEMENT	-196 045.81€	0.00 €	-88 380.68 €	-284 426.49 €
FONCTIONNEMENT	-120 467.27€	0.00 €	-59 711.79 €	-180 179.06 €
TOTAL	-316 513.08 €	0.00 €	-148 092.47 €	-464 605.55 €

3. Budget annexe Transports Urbains Bergeracois

3.1. La section de fonctionnement.

Ce budget retrace les écritures liées à la gestion et à l'exploitation des transports urbains sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de ce budget annexe est excédentaire de 242 133.16 €.

Les dépenses de fonctionnement (1 617 883.19 €) concernent :

- des charges à caractère général pour le fonctionnement du service à hauteur de 788 377.74 € (dont 573 574.66 € de reversement du versement mobilité vers le budget principal au titre du « Transport scolaire ») ;
- des charges de personnel pour 693 550.55 € ;
- des dotations aux amortissements pour 122 834.00 € ;
- des frais financiers pour 13 120.90 € ;

Les recettes (1 860 016.35 €) sont composées de la vente des titres de transport pour 1 081.83 €, de la perception du versement transport à hauteur de 1 801 431.25 €, et d'une subvention de fonctionnement de l'Etat de 32 858.00 €. L'amortissement des subventions d'investissement perçues est comptabilisé à hauteur de 24 341.00 €.

3.2. La section d'investissement

La section d'investissement présente un déficit de clôture de -123 172.01 €.

Sur 2022, les opérations d'investissements correspondent, au remboursement du capital emprunté pour 107 174.72 €, à l'acquisition de matériel pour 9 575.89 € et des travaux pour 104 914.40 € (aménagement des bureaux sur le site de l'ESCAT). L'amortissement des subventions d'investissement perçues est comptabilisé à hauteur de 24 341.00 €

En recettes, les écritures liées aux amortissements ont été passées pour 122 834.00 €.

Des opérations patrimoniales ont également été passées (écritures d'ordre en dépenses et en recettes) pour réaffecter des travaux réalisés à l'ESCAT sur une seule immobilisation à hauteur de 3 500.00 €.

	Investissement	Fonctionnement	
RECETTES			
• Prévisions budgétaires	483 908.48 €	1 778 830.91 €	2 262 739.39 €
• Réalisations – Titres émis	126 334.00 €	1 860 016.35 €	1 986 350.35 €
• Restes à réaliser	0.00 €		.
DEPENSES			
• Prévisions budgétaires	483 908.48 €	1 778 830.91 €	2 262 739.39 €
• Réalisations – Mandats émis	249 506.01 €	1 617 883.19 €	1 867 389.20 €
• Restes à réaliser	98 203.95 €		0.00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE			
• Excédent ou Déficit	-123 172.01 €	242 133.16 €	118 961.15 €
RESTES A REALISER			
• Résultat	-98 203.95 €	0.00 €	-98 203.95 €

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
INVESTISSEMENT	331 588.48 €	0.00 €	-123 172.01 €	208 416.47 €
FONCTIONNEMENT	38 489.91 €	0.00 €	242 133.16 €	280 623.07 €
TOTAL	370 078.39 €	0.00 €	118 961.15 €	489 039.54 €

4. Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise assure le contrôle des assainissements non collectifs sur l'ensemble des communes du territoire.

Le budget est tenu selon la norme comptable et budgétaire M49 applicable aux services de l'eau et de l'assainissement.

Le marché de prestations de service a été attribué à l'entreprise VEOLIA en 2018 à la suite d'un marché de prestations de services.

L'exécution du budget 2022 fait apparaître un résultat excédentaire en fonctionnement de 38 414.33 €.

4.1. Les dépenses : 148 475.67 €.

Elles sont pour l'essentiel constituées par le paiement des contrôles à la société VEOLIA (103 119.11 €), les frais de personnel de la communauté d'agglomération (41 230.01 €) et les frais divers de gestion pour 3 596.55 € (fournitures, affranchissement, ...). Des créances ont été admises en non-valeur pour un montant de 530.00 €.

4.2. Les recettes : 186 890.00 €.

Elles sont constituées uniquement par les redevances des usagers pour 186 890.00 €.

La section d'investissement présente un résultat nul du fait qu'aucune écriture n'ait été passée sur cette section en 2022.

	Investissement	Fonctionnement	
RECETTES			
• Prévisions budgétaires	17 768.57 €	324 112.98 €	341 881.55 €
• Réalisations – Titres émis		186 890.00 €	186 890.00 €
• Restes à réaliser			
DEPENSES			
• Prévisions budgétaires	17 768.57 €	324 112.98 €	341 881.55 €
• Réalisations – Mandats émis		148 475.67 €	148 475.67 €
• Restes à réaliser			
RESULTAT DE L'EXERCICE			
• Excédent ou Déficit	0.00 €	38 414.33 €	38 414.33 €
RESTES A REALISER			
• Résultat			

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
INVESTISSEMENT	17 768.57 €	0.00 €	0.00 €	17 768.57 €
FONCTIONNEMENT	-77 442.72 €	0.00 €	38 414.33 €	-39 028.39 €
TOTAL	-59 674.15 €	0.00 €	38 414.33 €	-21 259.82 €

5. Budget annexe Eau – D.S.P. – T.V.A.

Ce budget annexe retrace les opérations d'adduction d'eau potable pour les communes de l'ex S.I.E.D.E.L. :

- Bosset ;
- Fraisse ;
- La Force ;
- Prigonrieux ;
- St Georges de Blancaneix ;
- St Pierre d'Eyraud

5.1. La section de fonctionnement.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de ce budget annexe est excédentaire de 250 285.98 €.

Les dépenses de fonctionnement (378 653.31 €) concernent :

- des charges à caractère général pour le fonctionnement du service à hauteur de 12 828.29 € ;
- des charges de personnel pour 179 081.58 € ;
- des dotations aux amortissements pour 186 775.00 € ;
- des frais financiers pour -1 531.56 € (contrepassation des I.C.N.E. 2021 supérieure aux intérêts réglés en 2022).

Les recettes (628 939.29 €) sont composées des ventes d'eau aux abonnés pour 567 580.35 €, d'une subvention d'exploitation de 3 667.72 €, d'autres produits de gestion courante à hauteur de 846.22 € et de l'amortissement des subventions d'investissement reçues pour 56 845.00 €.

5.2. La section d'investissement

La section d'investissement présente un déficit de clôture de -22 648.51 €.

Sur 2022, les opérations d'investissements correspondent, au remboursement du capital emprunté pour 76 033.49 €, des travaux pour 76 545.04 € et l'amortissement des subventions d'investissement reçues pour 56 845.00 €.

En recettes, on retrouve les écritures liées aux amortissements pour 186 775.00 €.

	Investissement	Fonctionne	
RECETTES			
• Prévisions budgétaires	2 423 105.25 €	1 469 974.19 €	3 893 079.44 €
• Réalisations – Titres émis	186 775.00 €	628 939.29 €	815 714.29 €
• Restes à réaliser	57 625.00 €		57 625.00 €
DEPENSES			
• Prévisions budgétaires	2 423 105.25 €	1 469 974.19 €	3 893 079.44 €
• Réalisations – Mandats émis	209 423.51 €	378 653.31 €	588 076.82 €
• Restes à réaliser	80 149.36 €		80 149.36 €
RESULTAT DE L'EXERCICE			
• Excédent ou Déficit	-22 648.51 €	250 285.98 €	227 637.47 €
RESTES A REALISER			
• Résultat	-22 524.36 €		-22 524.36 €

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
INVESTISSEMENT	1 114 506.06 €	0.00 €	-22 648.51 €	1 091 857.55 €
FONCTIONNEMENT	909 929.19 €	0.00 €	250 285.98 €	1 160 215.17 €
TOTAL	2 024 435.25 €	0.00 €	227 637.47 €	2 252 072.72 €

6. Budget annexe Eau – D.S.P.

Envoyé en préfecture le 26/04/2023
Reçu en préfecture le 26/04/2023
Publié le 26/04/2023
ID : 024-200070647-20230412-D2023_042-DE



Ce budget annexe retrace les opérations d'adduction d'eau potable pour la commune de Gardonne.

La délégation de compétence ayant été rendue à la commune par délibération communautaire n° 2020-029 En date du 17 février 2020, ce budget n'a connu aucune écriture en 2022.

La question de sa clôture se posera donc au cours de l'exercice 2023 avec la création du nouveau syndicat S.M.A.E.P. Coteaux Pourpres.

Néanmoins, afin de permettre le transfert de ce budget au syndicat, le budget porté par la commune de Gardonne devra au préalable faire l'objet d'une intégration budgétaire par la C.A.B. au cours de l'exercice 2023.

	Investissement	Fonctionnement	Total
RECETTES			
• Prévisions budgétaires	88 727.86 €	60 050.00 €	148 777.86 €
• Réalisations – Titres émis	0.00 €	0.00 €	0.00 €
• Restes à réaliser			
DEPENSES			
• Prévisions budgétaires	88 727.86 €	60 050.00 €	148 777.86 €
• Réalisations – Mandats émis	0.00 €	0.00 €	0.00 €
• Restes à réaliser			
RESULTAT DE L'EXERCICE			
• Excédent ou Déficit	0.00 €	0.00 €	0.00 €
RESTES A REALISER			
• Résultat			

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
FONCTIONNEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

7. Budget annexe Assainissement

En 2022, un seul budget annexe regroupant les 4 budgets annexes ouverts précédemment a supporté l'ensemble des opérations liées à cette compétence. Ce budget est intégralement assujéti à la T.V.A.

Le tableau ci-après rappelle les différents budgets ouverts et dorénavant regroupés, ainsi que les communes concernées.

BUDGET ASSAINISSEMENT			
Assainissement – DSP – TVA	Assainissement – DSP	Assainissement – Régie - TVA	Assainissement – Régie
Bosset	Bergerac	Bouniagues	Gardonne
Fraisse		Cours de Pile	Lamonzie Saint Martin
La Force		Creysse	Monestier
Prignonrieux		Cunèges	Pomport
St Georges de Blancaneix		Lamonzie-Montastruc	Queyssac
St Pierre d'Eyraud		Le Fleix	Sigoulès et Flaugéac
		Lembras	
		Monfaucon	
		Mouleydier	
		Saussignac	
		St Germain et Mons	
		St Laurent des Vignes	
		St Pierre d'Eyraud	
		St Sauveur de Bergerac	

7.1. La section de fonctionnement.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de ce budget annexe est excédentaire de 1 334 874.36 €.

Les dépenses de fonctionnement (3 220 302.57 €) concernent :

- des charges à caractère général pour le fonctionnement du service à hauteur de 665 170.41 € ;
- des charges de personnel pour 447 178.03 € (dont 138 835.13 € au titre des refacturations des mutualisations avec les communes) ;
- des dotations aux amortissements pour 1 585 416.93 € ;
- des frais financiers pour 522 350.32 € ;
- des charges exceptionnelles pour 186.88 €.

Les recettes (4 555 176.93 €) sont composées :

- des autres taxes et des redevances assainissement pour 3 860 046.95 € (avec notamment 3 702 006.22 € de redevances et 131 910,32 € de participation forfaitaire pour l'assainissement collectif) ;
- des subventions d'exploitation pour 15 058.00 € ;
- d'autres produits de gestion pour 28 242.28 € ;
- et de recettes exceptionnelles pour 2 185.84 € ;
- l'amortissement des subventions d'investissement perçues : 649 643,86 €.

7.2. La section d'investissement

La section d'investissement présente un excédent de clôture de 2 810 853.77 €.

Sur 2022, les opérations d'investissements s'élèvent à 6 865 573.57 € et correspondent

- au remboursement du capital emprunté pour 1 323 242.06 €
- d'une régularisation de F.C.T.V.A. de 364.37 €
- d'études pour 3 444.50 €
- et des travaux d'entretien pour 264 545.64 €.
- des travaux et constructions : 4 277 408.53 €
- l'amortissement des subventions d'investissement perçues : 649 643,86 €.
- des opérations patrimoniales (transfert du droit à déduction de TVA) à hauteur de 346 924.61 €

En recettes (9 676 427.34 €), on constate

- les écritures liées aux amortissements pour 1 585 416.93 €.
- les opérations patrimoniales à hauteur de 346 924.61 €
- la couverture du besoin de financement pour 3 383 977.44 €
- des subventions perçues pour 1 213 002.75 € (811 213.83 € de l'Agence de l'Eau, 359 788.92 € du Département et 42 000 € de l'Etat)
- le recours à l'emprunt 2023 : 2 800 073.00 €
- Une régularisation de mandat pour 108.00 €


Il est à noter que le montant élevé de la couverture du besoin de financement de la section d'investissement s'explique par la fusion des 4 budgets annexes et leur report. En effet, seul le budget annexe « Assainissement Régie T.V.A. » sur lequel sont venus s'agrèger les autres budgets annexes, a pu constater des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

	Investissement	Fonctionnement	
RECETTES			
• Prévisions budgétaires	15 101 442,00 €	5 330 797,85 €	20 432 239,85 €
• Réalisations – Titres émis	9 676 427,34 €	4 555 176,93 €	14 231 604,27 €
• Restes à réaliser	1 414 990,00 €		
DEPENSES			
• Prévisions budgétaires	15 101 442,00 €	5 330 797,85 €	20 432 239,85 €
• Réalisations – Mandats émis	6 865 573,57 €	3 220 302,57 €	10 085 876,14 €
• Restes à réaliser	1 178 264,88 €		
RESULTAT DE L'EXERCICE			
• Excédent ou Déficit	2 810 853,77 €	1 334 874,36 €	4 145 728,13 €
RESTES A REALISER			
• Résultat	236 725,12 €		236 725,12 €

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
INVESTISSEMENT	-4 115 609,89 €	0,00 €	2 810 853,77 €	-1 304 756,12 €
FONCTIONNEMENT	898 097,85 €	3 383 977,44 €	1 334 874,36 €	2 232 972,21 €
TOTAL	806 908,72 €	0,00 €	4 145 728,13 €	928 216,09 €

TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS ASSAINISSEMENT 2022
REPARTITION PAR COMMUNE

Envoyé en préfecture le 26/04/2023
Reçu en préfecture le 26/04/2023
Publié le 26/04/2023
ID : 024-200070647-20230412-D2023_042-DE



COMMUNES	MONTANT 2022
BERGERAC	3 675 911.16 €
BOUNIAGUES	9 408.59 €
COURS DE PILE	15 332.20 €
CREYSSE	28 250.97 €
CUNEGES	1 094.14 €
LE FLEIX	4 000.00 €
GARDONNE	0.00 €
LEMBRAS	19 226.83 €
LA FORCE	31 726.85 €
LAMONZIE MONTASTRUC	0.00 €
LAMONZIE SAINT MARTIN	0.00 €
MONBAZILLAC	9 101.00 €
MONESTIER	0.00 €
MONFAUCON	0.00 €
MOULEYDIER	3 969.00 €
POMPORT	1 025.42 €
PRIGONRIEUX	7 511.00 €
QUEYSSAC	500.00 €
SAINT GERMAIN ET MONS	0.00 €
SAINT LAURENT DES VIGNES	18 922.86 €
SAINT SAUVEUR DE BERGERAC	1 500.00 €
SAINT PIERRE D'EYRAUD	18 199.00 €
SAUSSIGNAC	0.00 €
SERVICE COMMUN (NON AFFECTE)	63 197.59 €
SIGOULES ET FLAUGEAC	628 145.06 €
TOTAL	4 545 398.67 €

8. Budget annexe Centre Evènementiel

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise a engagé depuis plusieurs mois une réflexion portant sur la création d'un centre évènementiel communautaire qui viendrait en remplacement de la salle Anatole France située sur la commune de Bergerac.

Ce projet inscrit depuis 2018 dans le contrat « Cœur de Ville », a depuis l'objet de plusieurs délibérations du conseil communautaire.

Afin de concrétiser cette démarche, et pour permettre la réalisation des études et des premiers travaux, un nouveau budget annexe assujetti à la T.V.A. a été créé.

8.1. La section de fonctionnement.

La section de fonctionnement présente un résultat nul en 2022, aucune écriture n'ayant été passée sur cette section au cours de l'exercice.

8.2. La section d'investissement

La section d'investissement présente un déficit de clôture de -9 555.56 €.

Sur 2022, les opérations d'investissements correspondent, au règlement des études préalables (programme performanciel) et des mandats de travaux pour 286 963.99 €.

En recettes, le versement d'avances sur subventions a été perçu à hauteur de 277 408.43 € (D.S.I.L.).

	Investissement	Fonctionnement	
RECETTES			
• Prévisions budgétaires	560 000.00 €	5 000.00 €	565 000.00 €
• Réalisations – Titres émis	277 408.43 €	0.00 €	277 408.43 €
• Restes à réaliser			
DEPENSES			
• Prévisions budgétaires	560 000.00 €	5 000.00 €	565 000.00 €
• Réalisations – Mandats émis	286 963.99 €	0.00 €	286 963.99 €
• Restes à réaliser			
RESULTAT DE L'EXERCICE			
• Excédent ou Déficit	-9 555.56 €	0.00 €	-9 555.56 €
RESTES A REALISER			
• Résultat			

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	-9 555.56 €	-9 555.56 €
FONCTIONNEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL	0.00 €	0.00 €	-9 555.56 €	-9 555.56 €